

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 janvier 2017**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-sept et le 26 janvier à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 17 janvier, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence, Jacqueline PUGET, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11

**Présents :** Jean-Marie BERNARD, Marie-Josée CAYOL, Bernadette LAPEYRE, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Henri SERRES

**Absents/Excusés :** Séverine BERSAC, Alain CHAIX, Armelle DAMY, Cécilia JOUVE, Alain LAURENS, Thomas MICHEL

**Pouvoirs :** Séverine BERSAC a donné pouvoir à Bernadette LAPEYRE, Armelle DAMY a donné pouvoir à Jacqueline PUGET

**Secrétaire de séance :** Marie-Josée CAYOL

En l'absence de remarques, le PV du précédent conseil est considéré comme validé.

Mme le Maire ouvre la séance.

**I. Espace Muséographique : nouveau plan de financement**

L'instruction du dossier au niveau du POIA nous amène à modifier à nouveau le plan de financement. Pour mémoire, le plan de financement voté le 3 mai 2016 est le suivant :

▪ Europe (FEDER – POIA) :	380 000 €
▪ Région :	200 000 €
▪ Département :	1 080 000 €
▪ Autofinancement :	1 810 000 €

Les financeurs (Europe et Région) proposent un nouveau plan ne prenant en compte que les frais de scénographie (travaux + honoraires), soit 1 317 500,00 € mais en apportant sur cette partie 80 % de subvention.

L'aide FEDER dans ce nouveau plan de financement est de 458 750,00 €, montant augmenté par rapport à notre demande initiale (380 000 €). La subvention Région reste identique, soit 200 000 €. La subvention du Département est proratisée selon cette nouvelle assiette, soit 395 250,00 €. Le montant des aides publiques s'élève donc à 1 054 000,00€ soit 80 %, sur la partie scénographie. L'autofinancement représente 20 % (263 500 €),

Soit :

Scénographie :

Europe (FEDER – POIA) : 458 750 €

Région : 200 000 €

Département : 395 250 €

Autofinancement : 263 500 €  
TOTAL : 1 317 500 €

Sur les travaux, n'interviendrait que le Département (en prévisionnel 1 080 000€ dans le plan initial) :  
Europe (FEDER – POIA) : 0  
Région : 0  
Département : 684 750 € (= 1 080 000 - 395 250)  
Autofinancement : 1 467 750 €  
TOTAL : 2 152 500 €

Mme le Maire précise que l'autofinancement serait de 1 731 250 € au lieu de 1 810 000 € et le dossier serait ainsi financé à un peu plus de 50 %. A noter que ce qui est proposé consomme la totalité du FEDER « affecté » à l'espace valléen Buëch Dévoluy et que cette proposition devra également être validée par le comité de pilotage de l'espace valléen. L'objectif pour le FEDER est d'éviter le saupoudrage d'autant plus que l'autre dossier devant recevoir du FEDER, l'écomusée du cheminot Veynois, n'est pas prêt.

Marie-Josée Cayol : quand commenceront les travaux ?  
Le Maire : rien ne sera inscrit au BP 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau plan de financement et sollicite les subventions auprès des différents partenaires sur cette nouvelle base.

## **2. Camping : règlement intérieur et contrat de location**

La commune ayant pris en gestion directe le camping, de nouveaux contrats doivent être signés avec les propriétaires des mobil-homes qui louent un emplacement à l'année. Ce contrat prévoit les modalités de mises à disposition de l'emplacement, de résiliation du contrat. Le contrat à une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le coût de la redevance d'occupation est de 720 €/an avec un engagement d'occupation de 21 nuitées minimum. En plus de cette redevance, sont également payés l'électricité, le passage, la taxe de séjour...

Le règlement intérieur du camping que toute personne résidant dans le camping doit respecter a également été révisé et doit être approuvé par le conseil municipal. Il précise les règles à respecter par les utilisateurs, les formalités à remplir pour y entrer.

Le Maire informe que le gîte qui n'est pas ouvert pour cette saison, sera exceptionnellement ouvert pour la Grande Trace.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ces deux documents et autorise le maire à signer les contrats.

## **3. Centre de bien-être : demande de subvention au département 2<sup>ème</sup> tranche**

En 2016, le Département a été sollicité pour une subvention de 1 200 000 €. Il a voté une 1<sup>ère</sup> tranche financière de 600 000 €. Il convient cette année de déposer une demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche financière de 600 000 €.

Le Conseil à l'unanimité sollicite 600 000 € de subvention du Département pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

## **4. Centre de bien-être : emprunt**

Le Maire rappelle que la commune doit emprunter 3,5 M € pour compléter le financement de l'opération Centre de bien-être. Elle a sollicité la Caisse d'Épargne. La commission des crédits de la

Caisse d'Epargne a fait part d'une demande fin décembre pour compléter notre dossier de demande d'emprunt de 3,5 M d'euros.

Elle rappelle également que l'emprunt sera constitué d'une phase de mobilisation de 24 mois maximum à l'issue de laquelle il devra être consolidé. La commission des crédits souhaite que le conseil municipal s'engage par délibération précisant que le montant du crédit qui sera consolidé (long terme) à la fin de la période de mobilisation de 24 mois maximum, corresponde au besoin de financement moins les subventions perçues (*en d'autres termes, le prêt définitif ne doit pas servir à préfinancer sur du long terme les subventions perçues*). Elle précise qu'elle a dû donner dès décembre un accord de principe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, S'ENGAGE à ce que le montant du crédit qui sera consolidé (long terme) à la fin de la période de mobilisation de 24 mois maximum, corresponde au besoin de financement moins les subventions perçues Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

#### **5. Centre de bien-être : création d'un budget annexe**

Point retiré de l'ordre du jour. La DDFIP nous demandait de créer un budget annexe mais après discussion entre la DDFIP et la trésorerie de Veynes, cette dernière nous a confirmé que cela n'était pas nécessaire.

#### **6. Création de la SPL**

Des informations précises concernant les SPL ont été données dans la note de présentation. Mme le Maire rappelle que le centre de bien-être est un équipement proposant des activités spécifiques et demandant des compétences que la commune ne possède pas, une réactivité au niveau des décisions que la gestion publique permet difficilement.

L'étude de faisabilité actualisée en 2014 concluait que confier la gestion de cet équipement à une Société Publique Locale était la solution à privilégier. La SPL est une Société Anonyme régie par une comptabilité privée, créée par des actionnaires publics (au minimum 2 collectivités). Elle exerce son activité sous le contrôle de ses actionnaires au travers d'un système dit de « contrôle analogue » garantissant une maîtrise totale à la collectivité. En contrepartie de ce contrôle étroit, les collectivités actionnaires peuvent confier des missions à leur SPL sans mise en concurrence (principe du « in house »).

Le Maire a souhaité avoir l'avis du conseiller juridique de la commune qui a confirmé que la SPL permettait la souplesse d'une gestion privée associée à un contrôle important des actionnaires publics. La commune a également adhéré à la Fédération nationale des EPL pour bénéficier de leur expérience et de leur aide pour la création de cette société.

Les statuts sont en cours de rédaction ; l'objet de la SPL serait le suivant : « la prise en exploitation, par voie de concession, d'affermage, de délégation de service, de gérance, de marché ou sous toute autre forme, de services, activités ou équipements notamment touristiques, sportifs, culturels, de loisirs ou de services à la population »

L'objectif est que cette société soit effectivement créée au 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour être en mesure de recruter son directeur qui doit être associé à certaines décisions concernant le centre de bien-être. Pour ce faire il est prévu que les deux collectivités délibèrent pour constituer la SPL, avec adoption des statuts et nomination de leurs représentants au mois de mars.

Jean-Marie Bernard rappelle que plusieurs options s'offraient à la commune pour gérer le centre de bien être : la régie qui paraît trop lourde, la DSP à un privé, une SEM qui permet d'associer un privé mais qui apparaît peu intéressante dans notre situation car on ne cherche qu'un exploitant et enfin la SPL qui après étude et avis de notre conseiller juridique apparaît comme la plus adéquate dans notre contexte et qui offre souplesse du privé et contrôle du public.

Il rappelle que le conseil d'administration n'est pas un conseil municipal et qu'il n'a pas les mêmes pouvoirs. Le capital de la SPL sera de 300 000 € avec une participation de la commune de 90 % et de la CCBD de 10 %. Il pense inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil communautaire de février.

Des précisions sont données sur le rôle de chaque organe de gouvernance : le directeur général est le vrai dirigeant de la SPL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le principe de constitution d'une Société Publique Locale qui aura pour objet l'exploitation d'équipements de loisirs, sportifs et touristiques ou de service à la population

#### **7. Office de tourisme – attribution de la subvention 2017**

L'office de tourisme sollicite une subvention pour 2017 de 580 000 € (sans augmentation par rapport à 2016). Mme le Maire, considérant que l'exercice comptable de l'Office de Tourisme est fixé sur une période allant d'octobre à septembre, propose qu'elle soit attribuée dès à présent sans attendre le vote du BP 2017 afin que la commune puisse commencer à verser des acomptes.

Une convention doit être signée assignant des objectifs à l'Office de Tourisme et prévoyant les modalités de versement de la subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue 580 000 € de subvention à l'OT et précise que cette subvention sera inscrite au BP 2017. Mme Le maire est autorisée à signer la convention.

#### **8. Glissement du chemin du Bois Rond – demande de subvention au Département**

Lors des dernières grosses pluies de novembre un glissement de terrain a eu lieu au Bois Rond emportant le chemin rural. Il est proposé de demander une subvention au Département de 40 % au titre de la solidarité pour remettre en état le secteur : déblaiement des champs, enlèvement des bois emportés et remise en état du chemin. Le coût prévisionnel est d'environ 60 000 € HT (y compris la maîtrise d'œuvre).

Le maire précise qu'elle a reçu les propriétaires des terrains qui ont glissé et leur a précisé que les travaux seront faits à la condition que la commune obtienne ces subventions ; sans cela la commune remettra son chemin en état mais pas plus.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce projet et sollicite l'aide financière du Département à hauteur de 40 %.

#### **9. Bassin de rétention : acquisition d'une parcelle à M. Roger Chaix à la Joue du Loup**

La commune doit construire un bassin de rétention à la Joue du Loup suite au projet d'urbanisation du secteur d'entrée de la station entraînant l'imperméabilisation des sols et demandant une gestion des eaux pluviales. Ce bassin était déjà prévu par la commune d'Agnières en Dévoluy sur une parcelle appartenant à M. Roger CHAIX. Ce dernier a accepté de vendre cette parcelle d'une contenance de 2 700 m<sup>2</sup> au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle 002B131 de 2 700 m<sup>2</sup> au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, précise que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune et autorise le maire à signer les actes correspondants.

## **10. Fonds de soutien aux forces de sécurité : demande de subvention**

Deux appels à projets au titre du fonds de soutien aux forces de sécurité permettant de bénéficier de 30 % de subvention pour des projets visant au renforcement des moyens des polices municipales (plafond de 50 000€) et au développement de la vidéo-protection (plafond de 150 000€) ont été lancés par la Région. Les demandes doivent être faites avant le 31/01. Il est proposé de déposer deux dossiers :

- l'un portant sur la vidéo-protection qui permettrait de rajouter à Superdévoluy une caméra sur le front de neige, et deux derrière le Bois d'Aurouze et d'étendre à la Joue du Loup le réseau vers le centre de bien-être avec deux caméras et d'en mettre une de plus sur le front de neige également. Coût : 80 000 € environ (chiffage définitif : 83 970 € HT)
- le deuxième prévoit d'acheter un nouveau véhicule pour l'ASVP et de nouvelles radios : 28 000 € environ (chiffage définitif : 26 850 € HT).

Le Conseil à l'unanimité approuve ces deux projets et sollicite une subvention de 30 %.

## **11. Création d'un poste de rédacteur principal**

Un agent actuellement rédacteur a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal. Il est nécessaire au préalable à sa nomination sur ce grade de créer le poste correspondant.

Le conseil à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs et crée ce poste.

### **Questions diverses :**

Jacqueline Puget :

- Primaire de la Gauche : le bureau de vote d'Agnières sera supprimé pour le second tour (13 votants au 1<sup>er</sup> tour) ; les électeurs devront aller à Veynes.
- Elle donne lecture d'une lettre de M et Mme Jeanselme de La Cluse qui se plaignent du débit des fontaines restreint depuis la commune nouvelle, du débit internet, de la qualité de l'eau : il est répondu que les analyses de l'eau effectuées sont bonnes, et que le numérique est de compétence intercommunale.
- Le permis de construire des Ombrières à Superdévoluy a été accordé par le Préfet. La société QUADRAN va ensuite répondre à l'appel d'offre national et ne réalisera ce projet que s'il est retenu et s'ils obtiennent un tarif de rachat correct au vu de l'investissement réalisé.
- David Sarrazin a informé la commune qu'il reprenait la gestion de son commerce, La Souloise, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Bernadette Lapeyre : Séverine Bersac lui a demandé de faire part d'un problème avec le caisson d'équarrissage : les éleveurs ne sont pas au courant des fermetures et souhaiteraient si possible en être informés par SMS pour éviter de venir et de se retrouver devant le portail fermé. Le Maire : oui, cela est possible ; les conventions sont renouvelées en début d'année, le numéro de portable sera demandé à tous ceux souhaitant bénéficier du service.

Jean-Marie Prayer : remercie les services techniques de leur implication pour le Rallye Monte Carlo. Il a eu d'excellents retours sur cette manifestation qui a amené beaucoup de monde : participants et organisateurs étaient ravis.

Le maire : pense qu'on n'a pas été bons : pas assez de communication, de publicité autour de cet événement et surtout pas bons au niveau de l'accueil : on aurait dû mettre en place des navettes, des points chauds etc. Elle avait donné des autorisations pour des buvettes mais les associations ne les ont pas mises en place au dernier moment faute de volontaires !

Jean-Marie Bernard : vrai que les communes habituées au passage de ce rallye comme dans le Champsaur avaient mis en place de nombreuses animations toute la durée de la manifestation avec une implication des associations qui mettaient de l'ambiance et vendaient sandwich, vin chaud etc

En conclusion : il faudra faire mieux la prochaine fois en améliorant l'accueil car cet évènement qui attire énormément de monde ; les hébergements et commerces ont fait le plein avec un bon retour pour la commune et le massif que l'on doit également améliorer au niveau des retombées médiatiques.

Jean-Marie Prayer : la course de chiens de traîneaux, la Valgaude qui devait faire une étape à Superdévoluy est annulée faute de neige au Valgaudemar.

Marie-Josée Cayol : peut-on éclairer le panneau en bois indiquant la joue du loup au croisement ? par temps de brouillard il ne se voit pas assez. Voir possibilité de panneau solaire ?

Bons d'achat aux aînés : des commerçants (supermarchés de stations) font remarquer que l'on pourrait donner des bons d'achat faisant travailler les commerces du Dévoluy plutôt que Super U à Veynes. Jacqueline Puget : plusieurs commerces sont proposés essentiellement du Dévoluy et aussi Super U car les gens vont faire leurs courses là et ils choisissent ce qu'ils veulent.

Christine Roux : problème de plus en plus important de la couverture téléphonie mobile de Bouygues. Pose de gros soucis aux commerces, aux touristes et aux habitants. SFR passe depuis toujours très mal mais depuis quelques mois gros problèmes avec Bouygues. Internet marche très mal également, et même détérioration de la situation depuis la mise en place de la fibre optique.

Jean-Marie Bernard : on fait remonter le problème de la téléphonie depuis des mois y compris via le préfet... sans succès pour l'instant. Pour internet, il demande que la commune fasse un courrier à Mme Eyméoud, Présidente de PACAHD. Les conseillers s'accordent pour dire que la couverture téléphonie et internet est indispensable : les touristes attendent ce service et sont perdus si le téléphone ne marche pas.

Marie Josée Cayol et Bernadette Lapeyre demandent que la route des Chaumattes soit nettoyée avant l'arrivée des vacanciers. Henri Serres : et refaire le revêtement également sur cette zone. JM Bernard : sera fait une fois que les travaux de construction de la résidence ex-Crystal seront terminés.

Jacqueline Puget signale que les services techniques sont débordés en ce moment par les problèmes de gel des canalisations et installations d'eau dans les habitations.

-Taxe de séjour : l'agence Nouveaux Territoires qui accompagne les collectivités du département sur la taxe de séjour demande que notre délibération soit reprise en intégrant toutes les natures d'hébergement même celles non présentes sur la commune. Le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle délibération.

- Jacqueline Puget : Plateau médical : le plan de la maison de santé est distribué : 200 m<sup>2</sup> totalement réaménagés pour accueillir ce service qui regroupera les deux médecins, les infirmiers, l'ostéopathe et certainement 1 kinésithérapeute. Le permis de construire va être déposé sous peu. Le problème de l'accessibilité imposée par la loi pour tous les bâtiments accueillant des commerces a été abordé lors de la dernière AG de la copropriété des Arcades : les propriétaires ont souhaité s'engager dans une démarche de dérogation en faisant a minima un adoucissement de la rampe d'accès existante.

Jean-Claude Michel : malgré ces travaux, il faudra garder le cabinet de Super et engager des travaux sur cet équipement qui a besoin d'un rafraîchissement. JM Bernard : oui, cela sera obligatoire car Super regroupe quand même 12 000 lits.

-Jacqueline Puget : Office de Tourisme : Election du nouveau CA. Passe la parole à Philippe Marini : les nouveaux membres sont Geneviève Petit du collège Hébergeurs de la Joue du Loup, Gregory Puccio également de ce collège. A noter qu'il n'y avait aucune candidature pour le collège Hébergeurs Superdévoluy. Jean Patras pour le collège Hébergeurs vallée. Lui-même a été élu président mais il

signale que ce sera son dernier mandat. Il répond également sur le Rallye Monte Carlo et signale qu'il y a eu 24 000 vues sur internet sur l'étape du Dévoluy : on aurait pu mieux faire sur l'accueil des gens sur place et on le fera la prochaine fois mais pour la communication ; difficile de faire mieux, pense qu'elle se fait toute seule avec ce type d'évènement.

Jean-Marie Bernard : important de faire savoir que c'est le dernier mandat de Philippe et que dans les 2 ans qui viennent on réfléchisse à quelqu'un ; ce poste est stratégique et très important pour le Dévoluy. Il souhaiterait que l'on mette rapidement en valeur nos sportifs avec banderoles en entrée des stations. Philippe Marini : ce point a été abordé par Jacqueline lors du dernier CA et l'OT a immédiatement demandé des devis : d'ici les vacances nos trois sportifs majeurs seront mis à l'honneur : des photos de Tristan Calamita, Cyprien Sarrazin et Vincent Buatti seront placées au rond-point d'entrée de Super et à la Joue.

Séance levée à 19H



